

ON S'ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PREMIER DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI, ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an... 16 fr.

Six mois... 9 fr.

Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PREMIER DE L'ABONNEMENT: ANNONCES 25 centimes la ligne... RECLAMES 50 centimes la ligne... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows for 25 Jeudi, 26 Vendr, 27 Samedi.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, DÉPART, ARRIVÉE. Lists routes to Agen, Bordeaux, etc.

SERVICE DES POSTES

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, DÉPART, ARRIVÉE. Lists routes to Agen, Bordeaux, etc.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 20 Janvier 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 18 Janvier, Du 19, Du 20.

BULLETIN

Il ne paraît pas exact dit la Correspondance Bayvet, que le cabinet des Tuileries ait fait des ouvertures à l'Angleterre dans le but de favoriser les prétentions du duc d'Angustembourg, à la souveraineté des duchés de l'Elbe.

Ce que nous croyons vrai, c'est que le gouvernement de l'Empereur a fait connaître aux puissances Allemandes, son vœu d'une consultation libre des populations du Sleswig-Holstein. Il se peut que l'Angleterre ait adhéré à cette démarche, mais ce n'est là pour le moment qu'une conjecture.

Les nouvelles de Madrid portent que les insurgés, sous les ordres du général Prim ont traversé le gai de la Guadiana, le 15, à six heures du soir, près de Villanueva de la Serena. Ils sont arrivés à cet endroit, à sept heures, et avant huit heures ils étaient repartis précipitamment, toujours dans la direction du Portugal, ou le cabinet O'Donnell désire le voir arriver.

Cette version est contestée par une correspondance madrilène du 16, ainsi conçue :

« Pour ce qui est de l'intention du gouvernement de laisser Prim s'enfuir en Portugal, je n'y crois pas, et vous devez comprendre combien une telle mesure est improbable, car elle serait vraiment trop imprudente. Je suis convaincu, et c'est l'opinion générale, que si Prim, tombait entre les mains des troupes qui le poursuivent, il serait condamné et fusillé comme rebelle pris les armes à la main.

« Mais on n'en est pas là quoique nous ne sachions rien de précis sur la position de Prim. Il paraîtrait maintenant qu'il veut traverser la Guadiana, s'il en était ainsi, il pourrait se diriger aussi bien sur l'Andalousie que sur le Portugal, et s'il gagne l'Andalousie, c'est qu'il croit y trouver des partisans prêts à l'appuyer. »

La mort de l'amiral espagnol Pareja est aujourd'hui officiellement confirmée. L'événement a eu lieu à bord de la frégate à vapeur la Ville

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 20 janvier 1866.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XVII.

« Mieux vaudrait la faire prévenir; notre apparition subite va l'impressionner trop vivement. — Tu as raison... Mais elle nous a vues, je crois. Elle vient de ce côté. Avançons. »

Mais Clotilde, qui avait fait quelques pas au-devant d'elles, s'arrêta tout à coup, puis rebroussa chemin et alla s'asseoir dans un berceau. Les avait-elle reconnues? Le saisissement lui ôtait-il la force de se tenir debout? Inquiètes, elles se hâtèrent; le cœur de Blanche battait à lui rompre la poitrine.

Mlle Erneville les regardait s'approcher, sans faire un mouvement ni donner le moindre signe d'émotion. Sa parure n'était pas moins étrange que son attitude. Sa robe de soie blanche était serrée à la ceinture par une chaîne d'or et de perles. Des pierres resplendissaient à son cou, à ses bras et jusque sur ses souliers de satin. De ses cheveux, tordus et relevés d'une façon bizarre, s'échappaient de tous côtés des touffes de fleurs et des guirlandes de feuillage qui lui traînaient sur les épaules. Ses mains effleuraient, ou plutôt déchiraient des roses avec une précipitation fébrile, et un petit cri lui échappait chaque fois qu'une épine marquait une raie rouge sur sa peau. Ses yeux, éclatants et fixes, semblaient avoir grandi de moitié. Sa pâleur éblouissante les faisait paraître complètement noirs.

de Madrid, qui portait son pavillon. Un sentiment exagéré de l'honneur militaire l'a poussé à se tuer. On assure qu'en apprenant que la corvette chilienne Esmeralda s'était emparée de la goélette espagnole Cavadonga, il fut pris par un accès de désespoir tel que rien ne put le calmer.

L'amiral Pareja était dans la fleur de l'âge. Il y a deux ans, il était ministre de la marine.

D'après une dépêche de Berlin, le roi de Prusse est assez sérieusement indisposé depuis quelques jours, S. M. travaille cependant chaque jour avec les ministres.

La municipalité romaine a reçu l'ordre de préparer une caserne pour le bataillon composé des mille français qui vont entrer au service du Saint-Siège. Ce bataillon sera commandé, avec l'agrément du gouvernement impérial, par un officier supérieur distingué, sortant de l'armée française.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Espagne.

Bayonne, 18 janvier.

Les lettres de Madrid du 16, à midi, annoncent que la commission du Sénat a présenté un rapport concluant à l'adoption de la demande du gouvernement relative à la mise en accusation du général Prim.

Prim, à la tête des insurgés, a passé la Guadiana, près de Villa-Nueva de la Serena, se dirigeant sur Hava.

Madrid, 17 janvier, 4 h. 10 m. soir.

Les insurgés sont sortis hier de Hava, sur le chemin de la frontière portugaise. Les forces du gouvernement leur prennent beaucoup de prisonniers, malgré les marches forcées qu'ils font.

La tranquillité est complète partout.

Lisbonne, 15 janvier, soir.

On annonce le naufrage du steamer Herschell de Liverpool, qui se serait perdu avec sa cargaison. On croit que les passagers sont sauvés.

Angleterre.

Londres, 17 janvier.

Le comte Russell, recevant une députation populaire qui réclamait la réforme électorale, a déclaré hier qu'il présenterait un projet de réforme et qu'il se retirerait si la Chambre ne l'acceptait pas.

Prusse.

Berlin, 17 janvier.

La Correspondance provinciale dit que l'envoi des insignes de l'Aigle Noir au roi d'Italie est une preuve

de plus des relations amicales des deux cours, relations qui se sont manifestées de nouveau d'une manière effective dans la conclusion du traité de commerce comme sous d'autres rapports.

Italie.

Florence, 18 janvier.

Les émigrés vénitiens, qui se trouvent dans le royaume d'Italie, ont tenu une réunion dans laquelle ils se sont accordés à considérer l'amnistie comme illusoire et inacceptable.

Les lettres de Venise disent que le Conseil municipal a repoussé le projet de nouvelle répartition territoriale et de méditerranisation de Venise.

Rome, 17 janvier.

Le Baron de Huhner a présenté, ce matin, au Pape, en audience solennelle, les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur extraordinaire de l'Empereur d'Autriche auprès du Saint-Siège.

Milan, 18 janvier.

Les lettres de Venise annoncent que la congrégation provinciale de Padoue a désapprouvé le projet d'isoler Venise du territoire Vénitien.

La Congrégation centrale de Venise a repoussé une motion ayant pour objet de remercier l'Empereur d'avoir levé les sequestres mis sur les biens des émigrés.

On lit dans l'Aigle de Toulouse:

« On nous écrit de Madrid, le 14 janvier :

« Le peu d'empressement que les populations ont montré à se prononcer pour Prim, a rendu sa position plus difficile et même assez critique; mais bien que Prim n'ait pas rencontré autant de sympathies dévouées qu'il l'avait espéré, il paraît en état de résister aux troupes qui le poursuivent. Une décision ministérielle a annoncé que le corps insurrectionnel était réduit par les désertions de 900 à 400 hommes et qu'il se débandait, ne trouvant ni vivres ni ressources dans les villages qu'il traverse. Je ne suis pas en mesure de démentir ces nouvelles. Cependant, s'il faut s'en rapporter au dire des amis du général Prim, il serait à la tête d'une petite armée de 2,000 à 3,000 hommes, parfaitement organisée et pourvue de tout. Ce seraient, au contraire, les troupes gouvernementales qui manqueraient de vivres et de munitions. Prim aurait été rejoint par des guerriers célèbres dans les insurrections espagnoles, Merino et Escada, qui, ajoute-t-on, lui ont amené chacun une troupe de partisans. Il aurait aussi autour de lui tous ses compagnons de chasse et de plaisir, des Castillans et des Catalans qu'il avait choisis à dessein, les sachant capables de le suivre partout. Si ce que l'on me dit est exact, Prim se se-

rait préparé de longue main aux éventualités d'une insurrection. Il y aurait dans son château de Vallarubia, près duquel il se trouve maintenant, des retraites secrètes propres à cacher des centaines d'hommes armés. Non seulement il s'est réservé des relations puissantes dans les pays environnants, mais encore il a des espèces d'arsenaux où il a amassé des armes et des munitions. Dans les forêts et dans les gorges des montagnes de Tolède, il a fait bâtir des cabanes et des affûts disposés en petites forteresses et où il peut au besoin résister à des forces supérieures. Ces précautions expliquent facilement et la marche de Prim, et l'impossibilité pour les généraux ministériels de l'approcher. Prim ne veut pas quitter cette région où il fait la guerre de partisans, en attendant qu'il puisse attaquer l'armée gouvernementale en bataille rangée. Ce n'est pas pendant plusieurs semaines seulement, comme on l'a dit, mais pendant des mois, prétendent les amis de Prim qu'il pourrait tenir la campagne dans la sierra de Tolède, si telle est sa résolution.

Quoi qu'il en soit, le ministère nous promet toujours de réprimer la révolte dans un court délai et de lever prochainement l'état de siège. Jusque à présent ces promesses n'ont pas même reçu un commencement d'exécution, bien que Madrid et les autres provinces n'aient plus tenté de se soulever. Nous allons donc être à court de nouvelles pendant longtemps peut-être, et d'autant plus que les journaux de l'opposition ont résolu de suspendre leur publication pendant toute la durée de l'état de siège.

Malgré la tranquillité qui règne à Madrid, les embarras du gouvernement ne diminuent pas, et l'on croit que la demande faite au Sénat pour la mise en jugement de Prim, va donner lieu à de vives discussions; les sénateurs progressistes, qui s'étaient jusqu'ici abstenus de paraître aux séances, se sont réunis hier, et ont résolu de se rendre au Sénat pour défendre Prim.

La position d'O'Donnell est considérée comme extrêmement compromise, quel que soit d'ailleurs le résultat de l'insurrection. Si Prim triomphe, il va sans dire que le président du conseil sera renversé; mais on croit que dans le cas même où le gouvernement resterait vainqueur, O'Donnell quittera le ministère. C'est

personne qu'elles prirent d'abord pour une femme de charge. C'était la tante Victorine, la sœur de M. Erneville. Elle fit entrer nos deux jeunes dames, leur servit des rafraichissements et leur raconta en peu de mots comment elle se trouvait là. Ayant appris par les journaux la mort du lieutenant-colonel duc d'Armentière, tué à Magenta, elle avait couru à l'hôtel Erneville s'assurer qu'il s'agissait bien du fiancé de Clotilde et offrir, dans ce cas, des consolations à sa malheureuse nièce. Son frère l'avait reçue avec un air désespéré. La raison de Clotilde s'égarait. On espérait encore que la crise serait passagère, mais les médecins n'en répondaient pas. M. Erneville se préparait à conduire sa fille à leur villa de Fontenay-aux-Roses et à l'y laisser jusqu'à complète guérison. Mlle Victorine offrit de l'accompagner et de se charger à la fois de la direction du ménage et du soin de la malade. Le capitaliste accepta sans hésiter, avec une profonde reconnaissance. Pour l'excellente fille, c'était un grand sacrifice. Mais elle se garda bien d'en faire parade. Elle s'oubliait d'ailleurs entièrement pour ne songer qu'à sa nièce.

« La pauvre petite est tous les matins comme vous venez de la voir, dit-elle en terminant. Elle attend son futur; elle s'attife de son mieux pour lui plaire, et elle est si tranquille et si contente que je peux, sans inquiétude la laisser toute seule au jardin. Mais, le soir, voyant qu'il n'arrive pas, elle entre dans une grande agitation et une grande colère. Elle court, monte, descend, se fâche et trépigie; et puis, à l'heure où elle a reçu la nouvelle de la mort de M. le duc, elle a une attaque de nerfs épouvantable. Mon frère, qui revient de Paris avant ce moment-là, et moi, qui suis pourtant bien forte, nous avons beaucoup de peine, à nous deux, à la tenir, pour l'empêcher de se jeter la tête contre les murailles. Après quoi elle tombe épuisée et s'endort. Voilà sa vie. C'est

qu'en effet le gouvernement triomphant va forcément entrer dans la voie de la réaction. Il devra restreindre encore le peu de liberté qui nous est accordée, et O'Donnell n'est pas l'homme de cette situation. L'union libérale, dont il est le chef, ne voudra jamais consentir à ramener la presse et toutes nos institutions au point où elles étaient sous les modérés purs, et si le gouvernement l'emporte, nous verrons probablement renaître les beaux jours du ministère Narvaez.

Revue des Journaux.

Le gouvernement de l'Ohio vient d'ouvrir la législature de cet Etat par un message qui a été remarqué. Les vues qu'il exprime touchant les relations extérieures sont favorables à l'établissement d'une monarchie au Mexique. « La république dans ce pays, dit-il, a été depuis le commencement et sans interruption une anarchie violente; elle a continuellement porté préjudice à toutes les nations qui ont été en rapport avec elle. »

« Un crime odieux et dont les motifs sont restés inexplicables, vient d'ébranler vivement la population catholique de Cincinnati. Samedi soir, vers neuf heures, Mgr Rozencranz, évêque de cette ville, venait de quitter sa Cathédrale et se rendait au séminaire de Sédamsville qu'il habite, lorsqu'il a été atteint d'un coup de feu tiré par un inconnu. Le respectable prélat a été blessé à la jambe, un peu au-dessous du genou. Malgré le zèle qu'elle montre dans cette circonstance, la police n'a encore découvert aucun indice qui lui permette de diriger utilement ses recherches. (Moniteur.)

Après avoir commenté le discours de M. de Bismark, le Constitutionnel ajoute :

« Il reste maintenant à savoir jusqu'à quel point la Chambre va s'associer à la politique extérieure du gouvernement et si elle est disposée à sacrifier, en faveur de cette politique, les scrupules constitutionnels qui, dans les sessions précédentes, l'ont amenée à refuser systématiquement, et même pour les projets d'une ntilité incontestable, les fonds demandés par le ministère. »

« En général, les esprits à Berlin s'attendent à une session stérile. Le mandat de la Chambre des députés expire dans le courant de l'année; et on comprend que le gouvernement ne se soucie pas trop de transiger avec la majorité actuelle, qui pourrait bien ne plus être la même dans la dernière période législative. » Pour extrait A. Layton.

UXELLODUNUM. TROISIÈME LETTRE

Mon cher Oncle et très excellent Maître, Je vais, dans cette troisième lettre sur Uxellodunum, m'occuper exclusivement du Puy-d'Ussolud, ainsi que j'en ai pris l'engagement à la fin de la deuxième lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur le même sujet.

Souffrez donc que, sans autre préambule, j'entre immédiatement en matière.

L'on a paru faire un crime à M. Paul Bial d'avoir été tenté d'affirmer que le sens de la fameuse phrase « Magnas fons prorumpbat ab ea parte que, fere pedum ccc intervalla, fluminis circuitu vacabat, » pouvait être « une grande source jaillissant... de cette partie qui laissait entre elle et le circuit de la rivière un intervalle d'environ trois cents pieds. »

MM. Creuly et A. Jacobs ont déclaré que la syntaxe et les habitudes de la langue latine ne leur permettaient pas de partager cet avis, et manifesté le désir de voir justifier grammaticalement cette traduction bizarre par les deux savants sur l'opinion desquels M. P. Bial prétend s'appuyer.

De son côté, M. Nadal demande où M. P. Bial

tous les jours la même chose. Depuis que ce malheur lui est arrivé, elle n'a pas encore versé une larme. La bonne tante pleurait. Blanche et Amélie pleuraient avec elle, puis la quittèrent le cœur navré. A peine en voiture, Blanche se cacha la tête dans le sein de M<sup>me</sup> Charlet et murmura en sanglotant :

« Je n'ai jamais si bien compris combien le sort de ceux qui meurent est préférable au sort de ceux qu'ils laissent sur la terre. Pauvre Clotilde! — Pauvre Blanche! » répondit Amélie en l'embrassant de toute son âme.

On partit pour Vignolle le lendemain, comme c'était convenu, et, à l'automne, le marquis et sa femme prirent la route de Nice. Blanche ne devait plus en revenir. Au printemps de 1860, la duchesse et le comte reçurent de si mauvaises nouvelles de sa santé qu'ils partirent en grande hâte. Ils arrivèrent à temps pour la voir quelques jours encore. Elle s'éteignit dans leurs bras, paisible et souriante, comme un exilé qui va revoir sa patrie.

La duchesse mourut l'année suivante. Octave, que nul lien ne retenait plus en France, se mit alors à voyager, et depuis trois ans, il parcourt l'une après l'autre les diverses parties du monde. Comme rien ici-bas n'est éternel, pas même, hélas! le souvenir et la douleur, il commence à se distraire. Mais il ne semble pas jusqu'à présent disposé à se remarier. Est-ce par respect pour la mémoire de Blanche? Est-ce de crainte que son caractère jaloux ne rende une seconde union malheureuse comme la première?

Le comte de Vignolle traite dans son château une existence solitaire et morne. Un abbé, son ancien disciple et son chapelain, le conduit à chercher des consolations dans la piété et les œuvres de bienfaisance. Etienne Charlet et sa femme vont passer de temps à autre quelques jours auprès de lui.

M. Erneville s'est retiré des affaires, sous l'empire du découragement et du dégoût profond qui l'ont

trouve, dans le texte, ces mots « entre elle et le circuit de la rivière, » que le dernier avocat de Luzech considère comme une addition gratuite ou un contre-sens.

Je vais essayer, sans en avoir reçu la mission de M. P. Bial, et quoique je n'ai pas le bonheur d'être un des deux savants dont on réclame l'opinion formulée, je vais essayer de satisfaire, sur ce point, les adversaires du Puy-d'Ussolud.

Le verbe latin *vacare* signifie *manquer de, être privé de, être séparé de*. L'on ne saurait lui donner un sens différent dans la phrase suivante, tirée de Cicéron et rapportée dans le dictionnaire latin-français de MM. Quicherat et Daveluy, « *Mens vacans corpore* » que les deux savants auteurs du dictionnaire traduisent, « l'âme sans le corps, » c'est-à-dire, évidemment, l'âme séparée du corps.

Cet exemple seul suffirait pour autoriser le sens que j'entends donner au verbe *vacare*. Mais, comme surcroît de preuve, j'ajouterais que le verbe *vacare* appliqué à une femme, signifie *être veuve, toujours d'après MM. Quicherat et Daveluy*. Or, *être veuve*, signifie, pour une femme, avoir perdu son mari, et, conséquemment, *en être séparée*.

Il est donc, je crois, permis d'affirmer que le verbe *vacare* entraîne avec lui, naturellement, sans efforts, l'idée de *privation, de séparation*.

Quant au mot *circuitus*, il ne me paraît pas absolument défendu de le traduire par *cours*; pas plus qu'il n'est défendu de rendre par le mot *circulation*, l'action toute simple d'aller d'un point à un autre, sans décrire un cercle parfait.

Dans toutes les langues, probablement sans en excepter une seule, les mots, ou au moins la majeure partie des mots, ont fini par être détournés de leur signification originelle. Je ne conteste pas que le mot *circuitus* n'ait été composé pour exprimer l'action d'aller tout autour, comme le mot *circulation* a été sans doute primitivement employé pour désigner l'action de circuler c'est-à-dire de se mouvoir circulairement en rond. Mais il est hors de doute que, tout en conservant son premier sens, le mot *circulation* en a contracté d'autres, que ses racines constitutives ne faisaient peut-être pas prévoir, et dont, en tout cas, elles ne rendent pas exactement compte.

Bien qu'il exprime, en effet, l'action de se mouvoir en rond, le mot *circulation* signifie une action moins déterminée, moins précise, l'action d'aller çà et là, d'aller et venir, et, enfin, tout simplement, l'action de passer. Quand on dit, par exemple, que la *circulation* est interdite sur tel ou tel point d'une ville, veut-on exprimer qu'il est défendu de faire le tour de ce point? Nullement; dans certains cas, ce serait même le contraire. On veut dire qu'il est défendu de passer sur ou par tel ou tel point.

Il est donc clair qu'on peut, sans blesser les lois de la syntaxe ou des habitudes de la langue française, interpréter le mot *circulation* dans un sens différent du sens primitif, de celui qui ressort de la constitution même du mot.

Pourquoi, ce qui est permis pour le mot français *circulation* serait-il interdit pour le mot latin *circuitus*?

Sans doute, en prenant le mot *circuitus* dans le sens précis qui doit lui être attribué d'après ses racines constitutives, on arrive directement à l'action d'aller tout au tour. Mais cette action d'aller tout au tour, nous la voyons réduite dans de nombreux exemples cités par MM. Wailly et Quicherat, sous les mots *circuitus* et *circumire* de leurs dictionnaires, nous la voyons, dis-je, réduite à l'action toute simple de courir, de passer, sans aucune autre indication sur la nature de la ligne à parcourir.

Les Latins ont donc, à ce sujet ouvert la voie aux Français. Notre mot français *circuit*, qui est évidemment la traduction littérale du latin *circuitus*, a hérité de ses significations plus ou moins extensives. Il s'en faut qu'il exprime toujours l'action d'accomplir une évolution circulaire autour d'un même point. Dans le langage usuel, il est même accepté pour exprimer l'action d'aller d'un point à un autre par une ligne brisée, par une ligne plus longue que la ligne ordinaire et directe. « Je suis venu chez vous en faisant un circuit » ne veut pas dire que je suis venu chez vous en faisant précisément le tour de votre maison, mais que je suis venu chez vous par un chemin autre que le chemin le plus direct.

Un cours d'eau décrit des courbes, des angles, des courbes, des circuits, ce qu'on appelle des méandres. Est-ce que le mot *circuit* désigne ici nécessairement un cercle parfaitement exact décrit par un cours d'eau autour d'un même point? En aucune façon: il désigne tout simplement une direction qui

saisi quand il a vu s'évanouir ses brillantes espérances pour sa fille. Il l'a emmenée bien loin de Paris, dans un château du Languedoc. Là, il passe sa vie entre cette pauvre insensée, dont la folie a pris un caractère plus doux, et sa sœur, la bonne Victorine, toujours admirable de dévouement. Outre le chagrin qui le mine, il est accablé d'ennui; l'oisiveté lui pèse, la spéculation était sa vie. Aussi, du fond même de retraite, s'intéressait-il encore à certaines entreprises, à la direction desquelles il participait par correspondance. Il lui arrive même parfois de recevoir quelque visite d'affaires. Alexis Maugin est allé récemment le consulter sur de graves intérêts et lui annoncer son prochain mariage. La fiancée n'est ni jeune, ni belle, ni bien élevée, mais elle est fille d'un boucher enrichi qui lui fait une dot superbe.

Ainsi, de quelque côté que nous tournions les yeux, partout des spectacles navrants, partout le chagrin, la désolation, les regrets, les remords même. Ne rencontrerons-nous donc pas un seul tableau qui nous repose la vue et nous rafraîchisse le cœur? Oh! si! Entrons dans cette maison connue, dans ce petit salon où nous avons écouté un jour les épanchements de Blanche de Vignolle. Amélie Charlet y est assise à côté de son mari, un enfant dans ses bras, un autre jouant à ses pieds, car les joies maternelles, si longtemps désirées en vain, lui ont été accordées depuis deux ans. Ils sont heureux, ils n'ont plus à redouter la gêne, Etienne s'étant fait par son talent une telle renommée qu'il a pu suffire aux exigences de sa nombreuse clientèle.

Ils parlent souvent des amis qu'ils ont perdus. En ce moment, Amélie dit avec un soupir :

« Nous sommes le 20 avril; c'est l'anniversaire de la mort de Blanche. En la retirant de ce monde, Dieu lui a fait une grâce; elle n'aurait jamais été heureuse.

— Nous n'appartenons — et je m'en félicite — à

n'est pas précisément la direction en ligne droite.

Ah! j'avoue que, dans la traduction de la phrase en question, il y aurait lieu de maintenir au mot *circuitus* le sens strict et primitif des traductions ordinaires, si, dans l'ensemble du texte des *Commentaires* relatif à la rivière coulant au pied de la montagne d'Uxellodunum, on trouvait l'indication, la trace d'une seule circonstance favorable au système qui repose sur l'existence nécessaire, indispensable, d'une presqu'île, d'un isthme. Mais cette indication, cette trace ne se rencontrent pas. Bien plus, lorsqu'il exprime qu'Uxellodunum était à peu près entouré par une vallée, mais non par une rivière, le texte des *Commentaires* contient l'affirmation positive d'une circonstance topographique contraire à celle que l'on invoquera toujours en vain.

Et voyez comme tout se lie, comme tout s'enchaîne, comme tout se développe et s'explique du moment qu'on a soulevé le voile qui couvrirait la vérité! Ce même mot *circuitus* qui, dans la phrase en question, ne saurait entraîner l'idée d'un entourage, d'un contour complet, et dont le sens peut, si on l'exige, être étendu jusqu'à la simple idée de cours, de passage; ce même mot doit être pris dans le sens précis et primitif d'entourage complet, de clôture complète, lorsqu'il s'applique au *vallum* construit par Caninius sous les murs d'Uxellodunum. Pourquoi? Précisément parce que l'ensemble du texte des *Commentaires*, relatif à la circonstance spéciale du *vallum*, impose forcément que ce *vallum* ait fait le tour d'Uxellodunum, parce que, pour ne citer qu'une seule preuve à l'appui, je vois, dans ce texte, que César, arrivant devant Uxellodunum, trouva l'oppidum clos par des ouvrages: *Cum... Caesar Uxellodunum venisset, oppidumque operibus clausum animaliteret*. Or, ces ouvrages, c'est incontestablement le *vallum* avec les accessoires de défense. Et si ce *vallum* entourait l'oppidum, comme l'exige le texte des *Commentaires*, il ne pouvait le clore que l'entourant complètement. Donc, ici, le mot *circuitus* ne peut avoir que le sens d'entourage complet; il ne signifie absolument que l'action d'être ou d'aller autour.

Et pourtant, les adversaires de Puy-d'Ussolud, les partisans de Capdenac, de Luzech, ceux, enfin, qui plaient Uxellodunum sur une montagne entourée d'une rivière de tous les côtés, à l'exception, d'un isthme d'environ 300 pieds, tous persistent à maintenir le sens primitif du mot *circuitus*, quand il est question du cours d'eau, et à le rejeter, en le faisant dévier de cette signification originelle, lorsqu'il s'agit de l'appliquer au *vallum*!

Vous pouvez voir, maintenant, que cette double attribution, purement arbitraire, est contraire à la logique, et n'est inspirée ou maintenue que par l'indispensable nécessité de faire cadrer le texte des *Commentaires* avec un état topographique considéré d'avance et par système comme étant incontestablement la reproduction exacte d'Uxellodunum.

J'arrive, enfin, au mot *intervalla*.

Prendrons-nous ce mot avec le sens d'intervalle ou avec le sens de distance? Peu m'importe; je suis prêt à m'accommoder tout aussi bien de l'une que de l'autre de ces deux acceptions. Cependant, par condescendance pour les partisans de l'ancienne traduction, j'accepte le mot *intervalle* de préférence à celui de *distance*.

Permettez-moi de remettre sous vos yeux le texte des *Commentaires*: « *Quorum omnis postea multitudo aequatum unum in locum conveniebant, subspisius oppidi murum, ubi magnus fons aque prorumpbat, ab ea parte que, fere pedum ccc intervalla, fluminis circuitu vacabat.* »

Voici la traduction qu'en donnent MM. Creuly et A. Jacobs: « *Alors leur multitude n'eut plus, pour faire de l'eau qu'un seul point, sous le mur de la ville, où jaillissait une source abondante, là même où un intervalle d'environ trois cents pas échappait au contour de la rivière.* »

« *Tout la population n'avait ensuite, pour aller faire de l'eau qu'un seul endroit, sous le mur même de l'oppidum, où jaillissait une grande fontaine, du côté où le circuit du fleuve laissait un espace vacant de trois cents pieds de large.* »

Eh bien! il déclare qu'aucune de ces deux traductions ne me paraît réunir les conditions indispensables de clarté et surtout de fidélité à la lettre du texte latin. « *Un intervalle d'environ trois cents pas échappait au contour de la rivière,* » ce n'est pas la traduction de ces mots « *(pars) fere pedum ccc intervalla, fluminis circuitu vacabat,* » qui ne sont pas mieux rendus par « *le circuit du fleuve laissant un espace vacant de trois cents pieds de large.* »

La grande faute des traducteurs que je cite, c'est d'être partis d'un point de vue systématique, d'avoir accepté, sans contrôle, une opinion toute faite, et méprisé le terre-à-terre d'un mot-à-mot d'écolier.

Ce mot-à-mot était, cependant, en fin de compte, un moyen infallible de faire un peu de lumière sur ce point d'une obscurité désespérante. Il fallait dire: « *Une fontaine jaillissait de cette partie qui manquait du circuit de la rivière, soit à une distance, soit par un intervalle d'environ 300 pieds.* »

Ni la construction de la phrase, ni le cas *intervalla*, ni les exemples puisés dans les *Commentaires* et ailleurs ne devait amener les traducteurs à l'idée qu'un intervalle d'environ 300 pieds échappait au contour de la rivière parce que rien, en définitive, ne les autorisait à rendre le seul mot *intervalla* par *sur un intervalle, sur un espace*. Et, cependant, ils n'arrivent

aucune de ces illustres et anciennes familles où les alliances sont des affaires d'Etat. Mais, eussé-je vingt quartiers de noblesse, je crois que je laisserais toujours mes enfants libres de se marier selon leur cœur.

—Oui, reprit Amélie en baisant la petite fille qu'elle tenait sur ses genoux, oui, mon amour, je te promets que tes parents n'arrangeront point de mariage pour toi sans te consulter.

— Et toi, mon fils, dit le père en posant la main sur la tête blonde du petit garçon, je t'apprendrai à mépriser les préjugés, mais à chercher autant que possible, pour ne pas être exposé à en devenir victime, tes amis et la femme parmi tes égaux. Vis ton cœur ne pas déjouer mes sages projets! » ajouta-t-il, moitié inquiet, moitié souriant.

FIN.

à leur but qu'au moyen de cette interprétation, que l'on peut à la rigueur qualifier de bizarre.

Les situations topographiques, offrant quelque analogie avec celle que les adversaires du Puy-d'Ussolud attribuent à Uxellodunum, sont autrement décrites par les auteurs latins.

C'est Vesontio, qui est entouré par le Doubs, enlacé par cette rivière comme dans un cercle; et César dit: « *flumen Dubis, ut circino circumductum, pene totum oppidum cingit, reliquam spatium, quod est pedum non amplius DC, quo flumen intermittit.* » C'est l'oppidum des Bituriges, qui, entouré par une rivière et un marais, n'offre qu'un accès très droit; et César dit: « *Castris ad eam partem oppidi positis, Caesar, que intermissa ad flumine et palude, aditum... angustum habebat.* »

C'est, au commencement du livre II des *Commentaires* sur la guerre civile, Marseille, où l'on n'arrive du côté de la terre ferme, que par une seule avenue et Hirtius dit: « *Massilia enim, fere ex III oppidi partibus, mari allitur; reliqua quarta est que aditum habet a terrâ.* » Et il ajoute, en employant le mot *spatium* de préférence au mot *intervallum*, (ce qu'il n'est pas superflu de noter), il ajoute: « *Hujus quoque spatii pars ea, que ad arcem pertinet, loci natura et valle altissima munita, longam et difficilem habet oppugnationem.* »

Si de César et d'Hirtius, nous passons, par exemple, à Salluste, nous verrons que ce dernier écrivain n'en use pas autrement que les deux autres. S'il s'agit du fort perché à la cime d'un rocher, coupé à pic à peu près de tous les côtés, non loin du fleuve Mulucha, fort dont la prise ou plutôt la surprise fut si agréable à Marius, l'historien de la guerre contre Jugurtha, s'exprime en ces termes: « *Nam que haud longe à flumine Mulucha, quod Jugurtha Bocchique regnum disjungebat, erat, inter ceteram plantiæ, mons sacreus, medioeris castello, satis patens, in immensum editus, uno perangusto aditu relicto.* »

Et puisque j'ai cité Salluste, trouvez bon que je profite de l'occasion pour le garder encore à mon service.

Dans la nouvelle traduction, que j'ai, le premier, proposée, du passage des *Commentaires* qui nous occupe, le mot *intervalla* est rendu par « *la distance.* » Je n'ai pas, croyez-le bien, inventé à plaisir cette traduction, et je ne l'ai pas mise en avant sans y avoir été autorisé par des exemples puisés aux meilleures sources. Dans son admirable récit de la guerre contre Jugurtha, Salluste, emploie deux fois, sans erreur de compte, le mot *intervalla*. Eh bien! dans les deux cas, ce mot ne peut mieux se traduire que par « *à la distance.* »

Jugez-en.

Marius, arrive dans un lieu, plein de monticules, à la distance, seulement de deux milles de Copsa; Salluste dit: « *Pervenit in locum tumulosum, ab Copsa non amplius duum millium intervalla.* »

Sylla, en compagnie de Volux, s'approche du camp de Bocchus; tous ses soldats sont fatigués de leur marche nocturne, et Sylla marque l'enceinte de son camp, lorsque les cavaliers Maures annoncent que Jugurtha vient d'établir le sien en avant du leur, à la distance de 2000 pas environ. Salluste dit: « *Jamque nocturno itinere fessis omnibus, Sulla pariter eum ortu solis castra metabatut quam equites Mauri nuntiant Jugurtham circiter duum millium intervalla ante consedis.* »

Je me borne à ces deux exemples qui me semblent suffisants pour justifier ma traduction de « *intervalla* » des *Commentaires* par « *à la distance.* »

Où tout ce que je viens de dire au sujet des mots « *vacabat, circuitu, intervalla,* » est dénué de raison, ou l'on sera forcé de convenir que le sens dont M. P. Bial a eu seulement la tentation d'assumer franchement toute la responsabilité, ne viole pas les règles de la syntaxe et n'est point trop de nature à froisser, chez qui que ce soit, les habitudes de la langue latine.

De son côté, M. Nadal ne fera difficulté, je l'espère, de tomber d'accord que, si la partie d'où jaillissait la fontaine était séparée du cours de la rivière par un espace d'environ 300 pieds, c'était évidemment parce que un intervalle d'environ 300 pieds existait entre elle (cette partie), et le cours de la rivière.

En tout cas, étant admis les divers sens que je propose pour « *vacabat,* » pour « *circuitu,* » et pour « *intervalla,* » nous arrivons à la traduction suivante, qui ne me paraît avoir rien de bizarre: « *Une grande fontaine jaillissait de cette partie, séparée du cours de la rivière par un espace d'environ 300 pieds.* » Ou mieux encore: « *Une grande fontaine jaillissait de cette partie qui se trouvait à une distance d'environ 300 pieds, d'un circuit, d'un coude formé par la rivière.* »

Chose remarquable! Cette dernière traduction, en favorisant singulièrement l'opinion de M. P. Bial, relativement à la fontaine de l'Oullé, est d'une application pratique qui semble tenir du miracle. Car, à peu près à 300 pieds de l'Oullé, la Tourmente fait un circuit, un coude, très appréciable sur le terrain, et quelque peu accentué même sur la carte de l'Etat-major.

De ce qui précède, et de tout ce qui, jusqu'à ce jour, a été dit et écrit au sujet d'Uxellodunum, il faut conclure qu'il existe, à la rigueur, trois manières de traduire le passage en discussion.

La première entraîne avec elle la nécessité d'une presqu'île pour y placer Uxellodunum, et d'un isthme large d'environ 300 pieds pour relier la presqu'île à la terre ferme.

Avec la deuxième manière, on peut se passer d'une rivière entourant à peu près Uxellodunum, et on parvient à l'explication des *Commentaires* pourvu que l'endroit désigné pour représenter Uxellodunum soit sur une montagne baignée par un cours d'eau.

Dans la troisième manière, il est essentiel que l'endroit proposé pour représenter Uxellodunum ne soit pas renfermé dans une presqu'île.

Et voici la conséquence de cette conclusion.

L'expérience a démontré suffisamment qu'avec la première de ces traductions Uxellodunum est introuvable en Quercy. Il est donc juste et logique d'accepter, pour nouveau point de départ, la seconde ou la troisième manière, du moment que l'une, pas plus que l'autre, n'offense les règles de la syntaxe et ne blesse les habitudes de la langue latine.

Pour moi, la question me semble devoir être posée

désormais tout autrement qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour. La condition principale, essentielle, à laquelle il faut soumettre le lieu proposé pour représenter Uxellodunum, c'est qu'il ne soit pas entouré par une rivière de tous les côtés, à l'exception d'une isthme d'environ 300 pieds.

C'est en parlant de ce principe que j'ai fait l'attribution d'Uxellodunum au Puy-d'Ussolud et c'est en quoi mon argumentation diffère complètement de celle de M. Cessac, de celle de tous les *Isthmiques*, pour me servir d'une expression heureusement imaginée par notre spirituel et savant ami, M. Montaut, ingénieur de la navigation, à Figeac.

Et voici, pour le dire en deux mots, quelle est la situation des *Isthmiques*.

S'ils restent fidèles à leur principe, s'ils persistent à soutenir que, du temps de César, le Puy-d'Ussolud était entouré par la Dordogne ou autres cours d'eau, de tous les côtés à l'exception d'un isthme d'environ 300 pieds, ils s'interdisent, *ipso facto*, le droit de chercher la fameuse fontaine ailleurs qu'à l'isthme, c'est-à-dire ailleurs qu'au col de la ferme de Roujoux.

Dès lors, il n'ont à s'occuper ni de la fontaine de Léguaillat, ni de celle de Lafon, ni de celle de l'Oullié. Si, au contraire, ils cherchent et trouvent les vestiges de l'antique fontaine, soit à l'Oullié, soit à Lafon, soit à Léguaillat, ils sont condamnés, *huc et nunc*, à renier leur principe, à brûler tout ce qu'ils ont écrit sur le prétendu entourage du Puy-d'Ussolud par la Dordogne et autres cours d'eau, et à se rallier franchement à notre opinion, c'est-à-dire à la vôtre, qui est la plus ancienne, datant d'à-peu-près un demi-siècle, et qui, basée sur les faits historiques et la raison, n'admet le Puy-d'Ussolud au bénéfice de représenter Uxellodunum qu'à la condition de n'avoir pas été, du temps de César, pas plus qu'au X<sup>e</sup> siècle de notre ère, entouré d'eau de tous les côtés, à l'exception d'un isthme d'environ 300 pieds.

L'alternative est inévitable; et Christophe Colomb, lui-même, devrait en prendre son parti.

BERTRANDY,  
Inspecteur général des Archives,  
(La suite au prochain numéro.)

**Chronique locale.**

La soirée de la Préfecture était mercredi dernier, encore plus animée et plus brillante que la première. Les dames, venues en très grand nombre, répandaient autour d'elles, cette aimable gaieté qui est leur apanage et qui se communique si bien. Il était trois heures, lorsque les danses ont fini.

Son Exc. M. le ministre de l'Intérieur vient de décerner, au nom de l'Empereur, une médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe au Sieur Lacosie, maçon à Cahors, pour avoir sauvé, le 2 septembre 1865, au péril de sa vie, un enfant qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

M. le Préfet du Lot, vient d'accorder une gratification au nommé Vayssié (François), ouvrier mineur, domicilié de la commune de Bagnac, à raison du courage dont il a fait preuve, dans la journée du 6 décembre 1865, pour sauver une femme qui était en danger de se noyer dans la rivière du Célé.

Un arrêté de M. le Préfet, en date du 6 janvier, prescrit la publication des rôles des contributions directes de 1866 et rappelle les formalités à suivre pour cette publication ainsi que pour les demandes en dégrèvement d'impôt.

Un autre arrêté, du 8 janvier, fixe l'ouverture de la première session ordinaire des Conseils municipaux pour 1866, au dimanche 4 février prochain, et la clôture au mardi, 13 du même mois.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser à MM. les Sous-Préfets, les Maires, les délégués Cantonaux et les Instituteurs la circulaire suivante :

Par ma circulaire en date du 25 octobre dernier et insérée au n<sup>o</sup> 1002 du Recueil administratif, je vous ai invité à assurer les moyens d'établir dans toutes vos communes des cours d'adultes.

Cet appel a été entendu dans un grand nombre de localités du département. 216 communes sont pourvues déjà de ces utiles établissements, qui sont fréquentés par 4,918 élèves. Ces résultats justifient mes espérances et témoignent que l'intérêt particulier que le gouvernement de l'Empereur attache à la création des cours d'adultes a été compris.

Quelques heureux que soient ces premiers succès, ils sont insuffisants. Aussi je viens de nouveau vous prier de seconder le désir de l'Administration supérieure pour donner à l'établissement de ces cours le développement le plus complet. J'ai l'entière confiance que les communes non dotées encore le seront prochainement et qu'elles s'empresseront de suivre le louable exemple des 216 communes qui ont déjà répondu à mon premier appel. Je compte donc à cet égard, Messieurs, sur votre sollicitude et surtout votre dévouement.

Recevez, etc.

**CONFÉRENCES**

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

(Séance du 19 janvier.)

La conférence d'hier devait avoir un attrait de plus que la précédente: celui de charmer les yeux. Un sujet de physique ou de chimie comporte toujours avec lui une foule d'expériences amusantes que le public voit avec plaisir. C'est ainsi que M. Périer s'était entouré, pour captiver son auditoire, plus nombreux encore que la première fois, d'appareils de toute sorte: machine pneumatique, cornues, ballons, vessies, hémisphères de Magdebourg, briquet à air, tube de Toricelli, colombes timides et *tutti quanti* servant à démontrer les propriétés et la composition de l'air.

Il est temps de dire que si la foule doit suivre régulièrement les conférences, on peut songer, sans plus tarder, à trouver un local plus commode et plus spacieux. Il est bien doux sans doute d'accorder à l'esprit des délassements, mais ne faut-il pas encore que ce soit trop au détriment du corps. Aussi *bête* que Xavier de Maistre ait bien voulu l'appeler, nous y tenons malheureusement beaucoup, et le moindre malaise physique retrécit considérablement nos facultés intellectuelles. Or, à la salle de la Mairie, on court ni plus ni moins le risque d'être foulé aux pieds ou étouffé sur place.

La séance est ouverte. — M. Périer expose dans un langage concis cette question vitale de l'air ambiant, fluide essentiel à l'existence de tout être organisé, sans lequel tout ici bas ne serait que silence effrayant, néant. L'air est un corps composé, exerçant une pression, etc., etc. Tout cela ressort des expériences que M. Périer fait sous les yeux du public. Mais voici un caprice de la nature. Cet air que nous respirons et qui nous fait vivre, se compose de plusieurs gaz qui, pris séparément, sont tous impropres à la vie et procurent l'asphyxie: l'oxygène, l'azote et l'acide carbonique.

Pour l'azote et l'acide carbonique le fait est clair. Ces deux gaz sont des poisons, et en moins de deux minutes l'animal à qui on les fait respirer tombe inanimé.

L'oxygène est l'agent de la combustion, le principe vital de l'air; mais s'il n'avait un modérateur puissant dans l'azote, il nous tuerait bel et bien parce qu'il nous ferait vivre trop vite.

Combinés dans des proportions voulues, proportions que le savant Lavoisier a bien déterminées, ces trois gaz nous procurent un fluide que nous pouvons sans danger aspirer à pleins poumons.

M. Périer a fait avec beaucoup de talent l'histoire de l'air, mais on aurait désiré qu'il parlât des grandes applications qu'en font la science et l'industrie.

L'auditoire des conférences, la partie surtout qui n'a point fréquenté les collèges, vient chercher, avec les éléments, l'explication théorique des phénomènes qui se produisent dans la vie industrielle et qu'elle veut comprendre désormais.

Comme aussi l'homme du monde qui suit les cours, tient à être mis au courant du progrès des sciences et de grands problèmes dont la solution intéresse le monde entier.

Louis LAYTOU.

Nous recevons de M. l'abbé Labrunie la lettre suivante :

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DE LA MAIRIE.**

Affluence plus grande. Empressement inusité. Dès sept heures la salle était comble. Le double, au moins, des personnes assises se tenait aux portes. On voulait voir et entendre, et pas moyen. C'est regrettable. Il y a là tout près de vous la distribution d'une nourriture succulente et savoureuse, et impossible d'en ramasser une miette. C'est vraiment à déplorer. Pourquoi, dit l'Évangile, ne pas ouvrir à ceux qui frappent? ne pas nourrir les affamés? Espérons que l'on nous procurera un local plus vaste que la salle actuelle dans laquelle, du reste, on étouffe. Il y va de l'intérêt de tous.

M. Périer, de Cahors, professeur de physique au lycée de cette ville, a fait sa dissertation sur la nature, les qualités et l'importance de l'air. Dissertation brillante et pleine de savoir. On remarque dans le jeune professeur l'aplomb mûri par l'étude, l'intelligence avec l'amour du travail.

Tout le monde n'est point physicien, je le suis moins qu'un autre, toutefois, avec un peu de bonne volonté, qui que ce soit a pu suivre et comprendre la conférence. Dans un langage concis, clair et net, il nous a dépeint cet élément, sans lequel pas de vie, presque du bout du doigt, il nous a fait toucher l'oxygène et l'azote, et montré comme à l'œil nu la vapeur d'eau et le carbone, autant de parties constitutives de l'air que les anciens connaissaient si peu et que la science moderne a si bien analysé.

Les curieuses expériences faites sous nos yeux, et que le public a chaudement applaudies, ont admirablement démontré la sûreté des théories et des principes développés avec un rare talent.

Si la modestie est une précieuse vertu, que M. Périer sache bien que le grand apôtre de notre religion veut de la sobriété même dans la sagesse. « *Sapere ad sobrietatem.* »

Quoique humble professeur d'un lycée de province, on n'en est pas moins l'homme de la société, et l'on doit travailler pour elle. Sans doute, à des jeunes gens de seize ans, à des élèves, il faut ne présenter comme vrai que ce qui est universellement admis, et donner pour incertain ce qui n'est pas encore, sorti du domaine du doute; mais devant un public d'hommes mûrs, pourquoi craindre d'exposer des systèmes plus ou moins prouvés encore, lesquels, pour la plupart, avec le temps, deviendront des vérités absolues. Combien d'hommes simples d'ailleurs, si vous leur communiquez quelques idées, peuvent par leurs réflexions et leurs actes servir efficacement la cause du progrès?

Si les conférences, heureusement établies à Cahors, portent, à juste titre, le nom de scientifiques et littéraires, elles sont aussi démocratiques et populaires. Il faut quelque chose d'utile en même temps que d'instructif à la masse des travailleurs; aussi j'aurais désiré que M. Périer, à la suite de sa remarquable dissertation et de ses belles expériences, nous eût fait entendre quelques mots pratiques tirés du sujet; par exemple, insinuer pourquoi l'ouvrier des champs, malgré son labeur fatigant et sa pauvre nourriture, se porte mieux et éprouve moins de maladies que l'artisan des villes plus caffré et mieux nourri; féliciter le cultivateur de l'air salubre qu'il respire, l'encourager à aimer ses prés et ses vignes; l'effrayer de l'étiollement de la plupart des ouvriers citadins, auxquels il eût été bon aussi de signaler les dangers de leur profession, et de leur indiquer les moyens propres à affaiblir le mal par la température et la promenade dans des lieux aérés aux heures de repos.

Mon âme toute sympathique aux deshérités voit avec plaisir que les temps sont venus où les hommes d'élite comprennent qu'on ne peut être grand que par les services rendus aux petits.

Disons, en finissant, à la louange de notre compa-

triotte, que s'il est écrit: « Nul prophète dans son pays, » l'adage peut concerner le moraliste, mais nullement le physicien, surtout le physicien de la Chartreuse.

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS**

Places des Compositions du 6 janvier 1866.

- Philosophie.
- Version latine. — 1 Salvat, 2 Vefut.
- Rhétorique.
- Version latine. — 1 Lasoux, 2 Lascombes.
- Second.
- Version latine. — 1 Lacarrière, 2 Albert.
- Troisième.
- Version latine. — 1 Larroumet, 2 Cayla.
- Quatrième.
- Version latine. — 1 Pasquet, 2 Queyssac.
- Cinquième.
- Version latine. — 1 Tardieu, 2 Agar.
- Sixième.
- Version latine. — 1 Gueguen, 2 Bourdin.
- Septième.
- Orthographe. — 1 Cayla, 2 Durand-Foujols.
- Huitième.
- Orthographe. — 1 Depeyre, 2 Basset.
- Cours spécial.
- (Première division.)
- Histoire. — 1 Fargues, 2 Peyrissac.
- Orthographe. — 1 Cambornac, 2 Linou.
- 2<sup>e</sup> Division.
- Histoire. — 1 Hauvet, 2 Lestrade.
- Orthographe. — 1 Calmels, 2 Bouyssou.
- 3<sup>e</sup> Division.
- Histoire. — 1 Francès, 2 Lavoisot.
- Orthographe. — 1 Francès, 2 Lavoisot.

**Places des Compositions du 9 janvier 1866.**

- Rhétorique.
- Version Grecque. — 1. Lasoux, 2. Villès.
- Cinquième.
- Thème latin. — 1. Tardieu, 2. Salgues.
- Sixième.
- Thème latin. — 1. Balaran, 2. Tulet.
- Septième.
- Version latine. — 1. Durand-Foujols, 2. Michelet.
- Huitième.
- Calcul. — 1. Basset, 2. Depeyre.
- Cours préparatoire. — 1<sup>re</sup> Division.
- Lecture. — 1. Combarieu, 2. Linou.
- 2<sup>e</sup> Division.
- Lecture. — 1. Calmels, 2. Hauvet.
- 3<sup>e</sup> Division.
- Lecture. — 1. Cantarel, 2. Lavoisot.
- Le Proviseur, RICHAUD.

On nous écrit de Vayrac :  
La truffe s'est vendue à la foire de Martel, 16 janvier, de 6 fr. à 6 fr. 50 c., le demi-kilo, qualité moyenne.

La foire de Vayrac, 17 janvier, tenue par un temps assez beau, a été, malgré la saison peu avancée, assez bien fournie en bestiaux de toute espèce.

Un grand nombre de brebis exposées en vente, se sont vendues à d'assez bon prix. Les moutons gras ont eu cours au prix de 60 à 70 cent. le kilo, poids vif. On a remarqué une centaine de vaches grasses qui n'ont eu que quelques acheteurs.

Les bœufs de travail, assez nombreux pour la saison, ont donné lieu à un grand nombre d'affaires.

Une centaine de paires de bœufs gras ont trouvé prix de 34 à 37 francs les 50 kilos, poids vif.

La vente des jeunes nourrimons a été dégalée et s'est faite à de bon prix.

Le prix de vente des porcs gras a été affaibli par le grand nombre de ces animaux exposés en foire. Les prix ont variés de 32 à 38 fr. les 50 kilos, poids vif.

**Obligations du Crédit Foncier.**

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5% remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans échéance, rapportant 5%.

**A VENDRE**

**le Café de la Comédie**

avec tout le mobilier qui le compose.  
S'adresser pour les renseignements à M. Lugol qui en est le propriétaire.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

- Naissances.
- 18 janvier Rigal (Baptiste), aux Tuileries.
- 19 — Rougon (Jules-Clari), boulevard Sud.
- Décès.
- 18 janvier Laparra (François), 41 ans.
- 20 — Raynaly (Marie), 87 ans, rue du Château.
- Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

**Départements.**

**TOULOUSE.**

On lit dans l'*Aigle* :  
L'instruction relative à l'assassinat commis dans la nuit du 9 au 10 janvier se poursuit sans discontinuer. Chaque jour, chaque heure, si l'on peut ainsi parler, apporte la lumière dans cette ténébreuse affaire, dont la population de notre ville s'est émue à si juste titre.  
Samedi dernier, la femme Duffaut que l'on croyait être la victime, ayant été retrouvée, la police locale commença de nouvelles perquisitions qui amenèrent dans l'après-midi de lundi l'arrestation du sieur Aspe.

Aujourd'hui, nous croyons pouvoir affirmer que la justice a mis la main sur le coupable qui, le 10 au matin, avait essayé d'acréditer dans le voisinage qu'il venait de renvoyer sa servante, Marie Guilhommet de son établissement.

Les soupçons qu'on avait conçus s'étant confirmés par de nombreux témoignages, l'arrestation d'Aspe avait dû être maintenue.

Une descente de justice a eu lieu hier, à trois heures de l'après-midi, dans la maison numéro 2 de la rue des Salenques. M. le procureur général, M. le procureur impérial, M. le juge d'instruction, assistés de M. Filhol, directeur de l'école de médecine, et de M. le commissaire central, se sont rendus sur le théâtre présumé du crime, où a été conduit en voiture le sieur Aspe, escorté des agents de la police.

Nous avons constaté par nous-même qu'après deux heures d'investigations, l'autorité judiciaire s'est retirée en faisant emporter une petite caisse scellée dont le contenu sera l'objet de plus amples informations. Quelques instants après, nous avons vu sortir un montant de lit où l'on remarquait des taches de sang. Le tout a été transporté au greffe comme pièces de conviction.

Dans la rue de Dalmatie, n<sup>o</sup> 3, domicile réel du sieur Aspe, les perquisitions de la police ont amené la découverte de quatre draps de lit, un essuie-mains, un sac de toile et un pantalon maculés de sang. Les draps de lit avaient passé par un premier lavage, mais portaient encore des traces très apparentes de sang.

On prêterait même, assure-t-on, à la femme C. J..., blanchisseuse, demeurant dans une maison située derrière l'École vétérinaire, près de l'écurie du sieur Aspe, des propos très compromettants pour celui-ci et que l'instruction dévoilera sans doute.

Le couteau dont on croit que se serait servi le meurtrier pour accomplir son affreuse opération, a été emprunté à un boucher du voisinage, sous prétexte de tuer un cochon et de faire du salé. Il aurait été rendu quelques jours après le crime.

Aspe est âgé de quarante-huit ans; il paraît beaucoup plus vieux que son âge, et on lui donnerait aisément de cinquante-cinq à cinquante-six ans.

Il est marié avec une très-honnête femme, et père de plusieurs enfants en bas-âge.

Nous nous croyons autorisés à affirmer que la justice ayant réuni un faisceau de preuves accablantes, n'a plus guère besoin que de rassembler complètement tous les matériaux de l'accusation.

C'est la meilleure réponse que nous puissions faire à certains bruits erronés qui ont circulé hier dans la soirée. Nous ajouterons seulement que la tête de la victime n'était pas encore retrouvée hier, à neuf heures.

Payons, en terminant, un juste tribut d'éloges au zèle et à l'intelligence des agents de la police, qui, dans cette malheureuse circonstance, ont déployé une activité qui a si puissamment contribué à la découverte d'un crime peut-être sans exemple dans nos annales judiciaires.

Le *Journal de Toulouse* termine ainsi un long article sur cet horrible assassinat :

« D'autres faits d'une excessive gravité n'ont pas tardé à être connus. Le lendemain du crime, Aspe avait engagé à un bureau correspondant du Mont-de-Piété des effets appartenant à la fille Marie; lorsqu'il se vit l'objet des soupçons de la justice, il s'empressa d'aller annoncer qu'il désirait retirer ces vêtements; il pria en même temps le directeur du bureau de garder le silence sur ce dépôt.

« On apprenait également qu'un des jours de la semaine dernière, Aspe avait apporté à une blanchisseuse des draps de lit, qui ayant reçu un premier lavage incomplet, portaient encore des traces de sang.

« Le mercredi matin, une voisine aurait vu Aspe de bonne heure, lavant des taches de sang qu'il avait à ses mains et à ses habits; à l'étonnement montré par cette femme, il aurait répondu qu'il venait de tuer un lapin.

« Un employé d'une maison de commerce, qui habite rue Dalmatie et couche dans la même chambre que Aspe, aurait déclaré que dans la nuit de mardi à mercredi, ce dernier serait rentré à une heure du matin, et serait ressorti à quatre heures.

« On assure qu'avant-hier, au moment où Aspe allait subir son interrogatoire, on se serait aperçu qu'il cherchait à dissimuler sa redingote. On aurait fait examiner de près ce vêtement, et l'on aurait reconnu l'empreinte de larges taches de sang.

« Hier, encore, la rue des Salenques a été encombrée, pendant toute la journée, par une foule considérable, qui cherchait avec avidité à connaître les divers faits se rapportant à cet horrible crime. On racontait que le sieur Aspe avait été, en 1847, à l'époque du crime de Cécile Combettes, cuisinier dans l'établissement

des Frères de la doctrine chrétienne. Quelque temps après, il se serait établi aubergiste sur l'allée de gauche du canal St-Pierre; il a resté là pendant plusieurs années.

Dans la visite faite hier, après-midi, rue des Salenques, on a découvert, maculés de sang, les objets de literie qu'Aspe avait fait disparaître; ils ont été apportés au parquet, vers 5 heures du soir.

Marie Guilhomet était plutôt laide que jolie; elle avait des mœurs plus que légères; ses habitudes d'intempérance lui auront été funestes; en effet, tout semble indiquer que c'est pendant qu'elle était allouée par la trop grande quantité de vin bu dans la soirée de mardi, que son meurtrier la décolla vivante.

Aspe est marié et a quatre enfants. Le bruit était très-répanu, hier au soir, que la tête de la victime aurait été trouvée au galetas de la Buvette; dans un baril de cendres, et qu'Aspe, se rendant à l'évidence, aurait fait des aveux.

Nouvelles du jour.

Mardi dernier un duel a eu lieu à St-Germain, entre le prince Achille Murat et le comte Henri de Rochefort, rédacteur du Figaro. Le comte de Rochefort a été blessé assez grièvement à la hanche. Cette rencontre a été motivée, dit-on, par un article de M. de Rochefort dans lequel le prince a cru voir des allusions blessantes.

La réception de M. Emile Doucet à l'Académie française aura lieu le 22 février. M. Jules Sandeau répondra au récipiendaire.

M. le duc et Mme la duchesse de Persigny, qui viennent de passer une quinzaine dans leurs terres de Chamaranche, sont de retour à Paris.

On assure que la clôture de la chasse aura lieu dans toute l'étendue de l'Empire, le 10 février prochain.

La grande nouveauté de Paris, ce sont les pois verts et les asperges. On en voit aux étalages des marchands de primeurs et de comestibles. Ils sont même relativement assez bon marché. Du reste, la précocité de la belle saison est exceptionnelle en tout; les fleurs printanières, lila, jacinte, azalées, etc., sont aussi nombreuses qu'ordinairement au mois d'avril.

Les zouaves les plus gravement compromis dans la révolte de la Martinique passeront, au nombre de 30 devant un conseil de guerre réuni à Mexico. Les autres soldats seront pour un certain nombre l'objet de mesures disciplinaires.

On mande de Naples que Mazzini a échoué au second tour de scrutin dans le collège de Gènes comme dans celui de Naples.

Les ambassadeurs marocains ont retardé de quelques jours leur départ de Paris. Ils ne se rendront à Marseille qu'à la fin de la semaine prochaine.

La générale Prim, comtesse de Reuss, vient d'arriver à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits Divers.

Le tribunal de Sens vient de décider qu'un voyageur a droit à une indemnité contre une Compagnie de chemin de fer, à raison d'un retard dans l'arrivée du train, retard qui, dans l'espèce, était de vingt-six minutes, et qui n'était pas justifié par un fait de force majeure. Le voyageur qui actionnait la Compagnie était un cultivateur se rendant à Breton pour acheter des grains. Il n'y arriva, par suite du retard de vingt-six minutes, qu'après la fermeture du marché, et s'adressant alors à la Compagnie de Lyon, il lui réclama la somme de 200 fr.

Attendu, dit le jugement, que la Compagnie ne justifie, en aucune façon, des motifs de ce retard de vingt-six minutes, qui implique nécessairement sa responsabilité.

Que cette responsabilité est d'autant plus grande que la Compagnie, ayant un monopole, doit être tenue plus rigoureusement à l'exécution de ses engagements vis-à-vis des voyageurs, qui ne peuvent s'adresser qu'à elle pour se faire transporter, et qu'il est démontré et constant pour le Tribunal que les retards fréquents et qui se renouvellent pour ainsi dire journellement, proviennent de l'insuffisance du matériel et du nombre très restreints d'employés nécessaires à une administration aussi importante.

Par ces motifs, Le Tribunal faisant droit et jugeant en dernier ressort, condamne la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée à 25 fr. de dommages-intérêts envers Roufleux; la condamne, en outre, à tous les dépens.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhées, Nausées, Vomissements, Névroses, Chlorosés, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

MAL DE DENTS.—L'EAU DU D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Les Octrois de Paris.

On écrit au Moniteur vinicole: La majeure partie de nos clients de Paris désirant recevoir franco, devant leur porte, les vins et eaux-de-vie que nous leur expédions.

Il nous importe de connaître, à un centime près, ce que nous devons payer.

Une barrique bordelaise contenant 228 litres (vin) est prise pour 250 kilos par le chemin de fer.

De gare à gare, par tarif spécial, elle doit payer 9 fr. 55 c. port, enregistrement et timbres compris.

Nous trouvons sur le tarif de l'octroi (almanach Firmin Didot), que les vins payent 49 fr. 80 c. par hectolitre, soit pour les 228 litres, timbres compris, 45 fr. 25 c. — Total, 54 fr. 80 c.

On nous réclame, pour acquit et droits d'octroi, 47 fr. 60 c. par barrique.

Nous vous prions de nous dire si, outre la quittance qui coûte 40 c., l'octroi de Paris délivre un acquit, lequel acquit nous paraît parfaitement inutile, puisque les vins circulent dans Paris d'une façon tout à fait libre; d'ailleurs, la quittance serait insuffisante.

Veuillez nous dire aussi ce que doit être l'octroi de Paris un fût eau-de-vie de 200 litres à 50°, soit 100 litres d'alcool.

Nous trouvons que ce fût ne doit payer que 426 fr. 05 c., et la quittance 40 c. — Total, 426 fr. 45 c.

Que doit payer une caisse de vin de 50 bouteilles, de 75 centilitres, soit pour les 38 litres?

RÉPONSE. — Bien souvent le Moniteur vinicole a fait connaître les divers chiffres qui se rapportent aux octrois de Paris.

Cependant, puisqu'on trouve dans des livres des erreurs aussi notables que celles qu'on nous signale, nous devons les redresser immédiatement.

Le tarif de l'octroi de Paris est, non pas de 49 fr. 80 c., mais de 20 fr. 60 c. par hectolitre, qui se divisent ainsi:

Table with 2 columns: Item, Amount. Total 20 60.

La barrique bordelaise prise pour 230 litres, en moyenne, paye donc 47 fr. 38 c., plus les petits papiers qui entourent toujours la délivrance des acquits, on arrive bien à 47 fr. 60 c. demandés à notre correspondant.

Une fois le droit d'octroi ou d'entrée acquitté, il n'y a plus à payer que les frais de camionnage pour le transport des vins à domicile.

Le chiffre de 126 fr. 05 c. pour l'octroi de 100 litres d'alcool n'est pas moins erroné.

Le fût de 200 litres à 50°, soit en tout 100 litres d'alcool doit payer à l'entrée, à Paris, la somme de 137 fr. 40 c., qui se divise ainsi:

Table with 2 columns: Item, Amount. Total 137 40.

Les vins en bouteilles sont toujours considérés, contenus en litres, et ceux en demi-bouteilles en demi-litres. Par conséquent, la caisse de 50 bouteilles représente aux yeux de la régie 50 litres et elle doit payer 44 fr. 15 c., puisque le droit de l'hectolitre des vins en bouteilles est fixé à 28 fr. 30 c.

Notre correspondant voit combien il a été mal informé et avec quelle défiance il faut accueillir les renseignements que contiennent les ouvrages qui ne sont spéciaux.

Etude de Me LAGRANVILLE, avoué, à Gourdon.

Vente sur Saisie Immobilière.

Le 20 février prochain, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé, à la requête de Pierre Perrinet contre Léon Vidieu, à la vente des immeubles ci-après désignés:

- 1° Un puits et patus, sis à Martel, portés au n° 510 du plan cadastral, sect. II.; 2° Une maison sise aussi à Martel, avec son sol, 533, H.; 3° Une cour sise au même lieu, 534, H.; 4° Une autre maison avec son sol, sise à Martel, 353, H. Cette vente se fera en deux lots, sur la mise à prix: 1er lot, 1,200 fr., 2e lot 500 fr.

Etude de Me HÉBRARD, avoué, à Gourdon.

Vente à suite de surenchère.

Le 30 Janvier 1866, à la requête de Jean Bourdet, il sera procédé de nouveau, à la vente des biens saisis et surenchérés, de dame Françoise Douet, veuve du sieur Laurent Dubo, de Souillac. Ces biens se divisent en cinq lots et seront mis aux enchères, le 1er lot, à 8,190 fr. — 2e lot, 3,800 fr. — 3e lot, 295 fr. — 4e lot, 4,340 fr. — 5e lot, 630 fr.

Tribunal de Souillac.

Faillite des sœurs Jeanne David. — Vérification des créances fixée au 3 février prochain.

Faillite de Dalet. — Vérification des créances fixée au 1er février prochain.

Etude de Me Eugène AYZAC, avoué, à Gourdon.

Par jugement de défaut rendu le 15 janvier, le tribunal de Gourdon déclare séparée de biens, dame Rose Cellières, d'avec son mari Mathieu Terrier.

(Extrait du Gourdonnais, n° 979).

Etude de Me Gabriel DUSSER, avoué, à Figeac. Vente par autorité de Justice.

Par procès-verbal de Fréjaville, huissier, en date des 2 et 3 août 1865, il a été procédé à la requête de Claude Establie, au préjudice de Jean Colonges et Rosa Laborie, à la saisie des immeubles tels que vignes, bois, terres labourables, pâtures, grange, jardin, maison, sol. Ces biens situés sur la commune de St-Jean-de-Laur, seront vendus en deux lots le 31 janvier 1866, à neuf heures du matin, au palais de justice de Figeac, sur la mise à prix: 1er lot, 3,620 fr., 2e lot, 701 fr.

Etude de Me DUSSER, avoué, à Figeac.

Par exploit de Laparra, huissier, du 13 janvier 1866, Victorine Guittard, de Grèzes, a formé contre son mari Louis Despeyroux, une demande en séparation de biens.

Arrondissement de Figeac.

La veuve Delpech a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication n° 2, 6 ares 60 centiares de terre et pré, moyennant la somme de 512 fr.

Etude de Me DUSSER, avoué, à Figeac.

Par exploit de Laparra, huissier, du 4 janvier 1866, Antoinette Roussel, de Heydet, a formé contre son mari Jean Connord, une demande en séparation de biens.

(Extrait du Memorial n° 99).

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

J.-DENIS GRAYSSAC

S<sup>r</sup> de M<sup>me</sup> Richard, rue de la Mairie, à Cahors.

Casus conscientie in precipuis questionibus theologice moralis, auctore P. Joanne Petro Gury, S. J., 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 2 vol. in-12 brochés, 8 fr. 25 c. La divinité de l'Eglise, par Mgr de Salinis, 4 beaux vol. in-8°, 18 fr.

Petite Somme théologique de St-Thomas d'Aquin, à l'usage des ecclésiastiques et des gens du monde, par l'abbé Lebrethon, docteur en théologie, 4 beaux vol. in-8° brochés, 16 fr.

Le Chrétien éclairé sur la nature et l'usage des Indulgences, par le P. J. Maurel, de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-12 broché, 2 fr. 50 c.

L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques, par E. Caro, 3e édition, 1 vol. in-12 broché, 3 fr.

Joseph de Maistre, ses détracteurs, son génie, par Roger de Sézeval, précédé d'une préface, par M. Du Lac, du Monde, 1 vol. in-12 broché, 2 fr. 50 c.

Madame Swetchine. — Journal de sa conversion. — Méditations et prières publiées par le comte de Falloux, de l'Académie française, 1 vol in-12 broché, 3 fr. 50 c.

Vie de St-Flore ou Fleur, vierge de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, à l'Hôpital Beaulieu, en Quercy, par l'abbé Cyprien Lacarrière, curé d'Issendolus; 1 vol. in-12 broché, 1 fr.

Equerres, Pieds d'équerres et Chaines d'arpenteur, Cartes opaques à jouer, Articles de bureau, etc.

AUX AGRICULTEURS DU LOT

DE LA CAUSE

MALADIE DES BREBIS

EN 1864-1865.

Suivi d'une liste des propriétaires traités et de ceux qui ont exposé des animaux recommandables. — Rapide exposé sur la nécessité de diviser l'agriculture en deux grandes classes indépendantes, soit: 1° en grande culture; 2° en petite culture.

A. BÉVILLE

Propriétaire, à St-Néohou, près Figeac.

En vente chez tous les libraires.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvette, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

VINCENS

Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot)

préviens ses Clients, propriétaires et amateurs, qu'il a de disponible, un grand et bel assortiment d'arbres fruitiers, d'agrément et d'ornements; plantes de serre et de pleine terre; plants pour haies, clôtures, et pour boisés; arbres et arbustes à fleurs. Graines potagères, fourragères et de fleurs; le tout 1<sup>er</sup> choix et à de très-

bonnes conditions. Il se charge, comme par le passé, de toute sorte de tracés et de plantations.

Il a à la disposition de ses Clients, un tailleur d'arbres, professant les nouveaux systèmes et déjà avantageusement connu dans le pays. (Il sera expédié franco des catalogues à ceux qui en feront la demande.)

LEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.



MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES

Systeme Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉES (s. g. d. g.).

TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.

M. C. GRITZNER et C<sup>o</sup>, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.

La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Ganis, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc.

La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marquée de toutes les Machines sérieuses.

GARANTIE 2 ANS. — Prix: 250 f., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles.

Dépôt à Paris, boulevard de Sébastopol, 82.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sclérotiques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

LE TEMPS JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEETZER Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

GUÉRIS RADICALE HERNIES par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Piestre-Simon.

Plus de froid aux pieds!!!

HYGIÈNE. — S'il est une invention appelée à rendre service, c'est bien celle qui garantit les pieds du froid et de l'humidité, causes de tant de maladies. Les semelles Lacroix, faites en crin et collydrofuge, sont les seules qui conservent la chaleur. — Prix: 2<sup>fr</sup> 50, hommes; 2<sup>fr</sup> 10, dames; 1<sup>fr</sup> 50, enfants. — Envoi f<sup>o</sup> c. t.-poste-Passage-Choiseul, 72, Paris. — Sur demande, envoi des prix de gros ou dépôt. — dépôt chez les Md<sup>s</sup> de chaussures, merciers, etc.

Guérison de l'Épilepsie

La Brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.